

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session extraordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le mardi 02 avril 2013 à 19H30 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Madame Martine Lavoie  
Monsieur Mario Laplante  
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Serge Ménard

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Acquisition par la municipalité de l'immeuble sis au 962 chemin Milton
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

#### **1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.**

##### **Résolution 113-04-2013**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de constater que l'avis de convocation a été signifié dans le délai prescrit par la loi. En conséquence, la séance est ouverte.

Monsieur Luc Tétreault prend son siège à 19H35.

Monsieur Martin Carrier prend son siège à 19H48.

#### **2- Acquisition par la municipalité de l'immeuble sis au 962 chemin Milton.**

Considérant la présence des propriétaires de l'entreprise privée Impact Production intéressés à la bâtisse sise au 962 chemin Milton appartenant à Olymel ;

Considérant que ces derniers informent les membres du conseil de la présence d'une offre d'achat signée avec le conseil d'administration d'Olymel ;

Considérant que le but est de déménager leur siège social à Saint-Valérien-de-Milton ;

Considérant les démarches amorcées auprès du Centre de la Petite Enfance maFamigarde pour l'implantation d'une garderie;

##### **Résolution 114-04-2013**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à la majorité des conseillères et des conseillers d'informer la compagnie

Olymel que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton se retire du projet d'acquisition de l'immeuble sis au 962 chemin Milton.

*Conformément à l'article 153 du Code municipal, les membres du conseil étant tous présents, ces derniers consentent unanimement à traiter du sujet suivant :*

3- **Alternative pour l'implantation d'une garderie**

**Résolution 115-04-2013**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'étudier la possibilité de trouver une alternative à court terme pour l'implantation d'une garderie.

4- **Période de questions**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

4- **Levée de l'assemblée**

**Résolution 116-04-2013**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H25.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*